

2681
SARL A & P
Cession de part sociale

983652

Société : A&P
Forme : SARL
Capital : 7 633,58€
Nombres de parts : 100
Siège social : 10 Pl du Doyen GACHON
SIRET : 419 568 845 0012
Objet : La création et diffusion de tous objets concernant le jardin et la maison.

SAISI LE 21 AVR 2008

Entre les soussignés :
Mme Immaculada VILA BALDO
Nationalité espagnole
Née à LLOSA DE RAINE Espagne : Le 02 décembre 1952
Demeurant à XATIVA espagne
Ci-après " la cédante " d'une part

Et Mr Alain GRAND
Nationalité française
Né à LA TRONCHE ISÈRE
Demeurant 10 Place du Doyen GACHON 30610 SAUVE
ci-après nommée " le cessionnaire " d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Par la présente Mme Immaculada VILA BALDO

Cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit au cessionnaire qui accepte et acquiert 5 des parts sociales numérotés de 32, à 36 qu'elles possède dans la SARL A&P avec tous les droits et obligations qui y sont attachées

Le cessionnaire sera propriétaires de ces parts cédées à compter de ce jour et aura seul droits aux bénéfices de l'exercice en cours

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 76,22€ (soixante seize euros) la part soit au total la somme de 381,10

Ce prix a été fixée au vu d'une balance arrêtée au 31 décembre 1998 . Il est fixé de manière ferme et définitive et ne sera susceptible d'aucune variation en plus ou en moins. Ce prix est payé comptant ce jour par le cessionnaire, le cédant lui en consentant bonne et valable quittance.

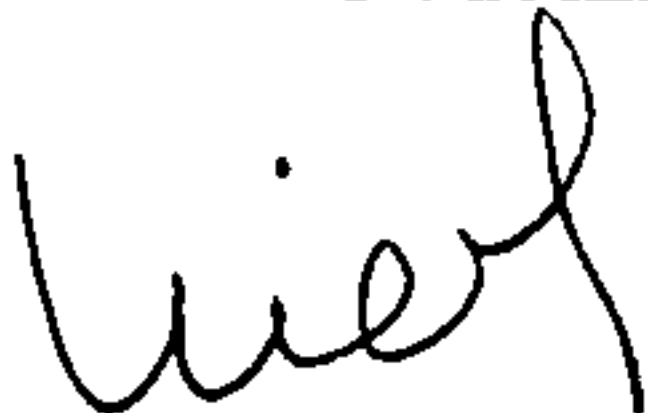
DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT.

Le cédant déclare que la société A&P est soumise à l'impôt sur les sociétés et que des parts sociales cédées ont été crée en vue de rémunérer les apports effectués à la société. Il précise en outre que la société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'art 150 A bis du code général des impôts.

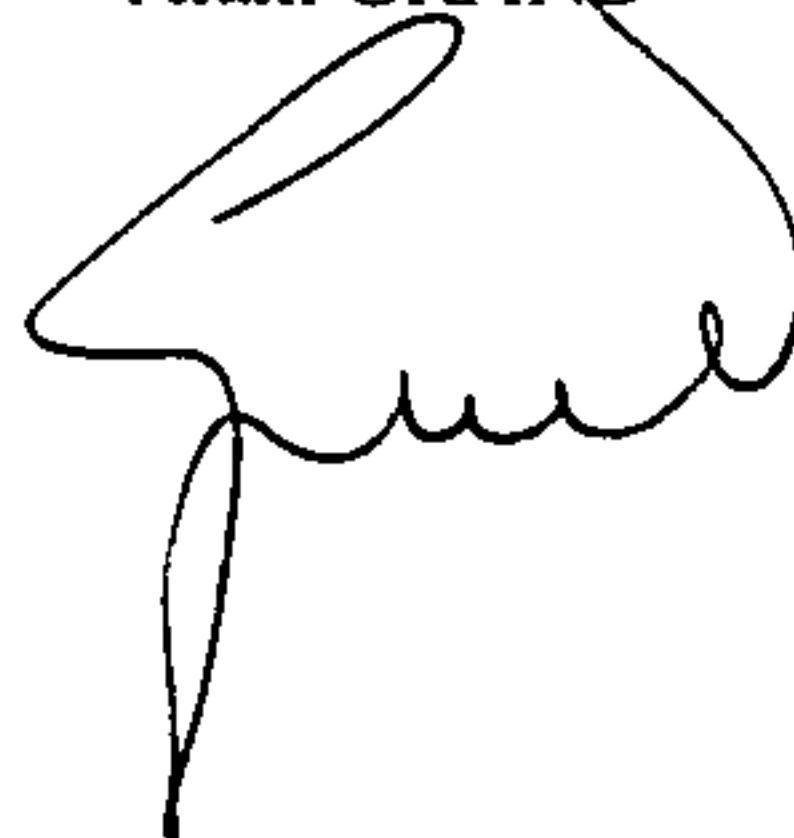
Fait à Sauve le 17 04 2008

en autant d'exemplaire originaux que de parties plus trois pour l'enregistrement.

La cédante :
Immaculada VILA-BALDO



Le cessionnaire :
Alain GRAND



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES

NIMES-EST

Le 18/04/2008 Bureau n°2008/491 Case n°10

Ext 2726

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

Francine CARIDEI
Agent des impôts

SELARL VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

18 AVR. 2008

GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Pour acte déposé, certifié
par le greffier, en date du :